

Réunion du Comité Syndical

Procès-verbal de la séance du 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de communes Mériadec Villages, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie annexe située Place de l'église à Mériadec, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Présidente.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame la Présidente ouvre la séance.

Nombre de membres
En exercice : 20
Présents : 19
Votants : 19

<u>Etaient présents :</u>	Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Philippe LE RAY, Bernard FRANÇOIS, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Marie-Agnès CHAUVEL, Richard POTEL, Franck VALLEIN, François POMMOIS, Anne LE CORVEC, Karl HURTAUD, Yves LOIN, Jean-Yves COZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MÉNAJOUR, Laurent HARNNOIS, membres titulaires
<u>Absents excusés :</u>	Audrey CAMUS
<u>Secrétaire de séance :</u>	Isabelle ARZ
<u>Date de convocation :</u>	13 décembre 2023

Délibération n°2023/12/1 - Objet : Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités,

Vu le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 soumis à son examen,

Considérant qu'un exemplaire du procès-verbal a été transmis à chaque membre avant la séance, par voie dématérialisée,

Les membres du comité syndical ayant été invités à en prendre connaissance et à indiquer en séance les observations ou corrections qu'ils souhaitent éventuellement y apporter,

Ainsi, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article unique : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 12 octobre 2023.

Délibération n°2023/12/2 - Objet : Décisions prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation de fonctions

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2020/07/3 du 9 juillet 2020 donnant délégation du Comité syndical à la Présidente,

Considérant que ces décisions doivent faire l'objet d'un compte-rendu au Comité syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Article unique : Prend acte des décisions suivantes prises par la Présidente dans le cadre de sa délégation :

Prestation	Date de signature du devis	Entreprise	Montant HT
Nettoyage annuel des systèmes d'extraction VMC salle des associations à Kergohanne	10 octobre 2023	Iroise Ventilation Plougastel Daoulas (29)	400,00 €
Remplacement capteur de flux d'eau sur autolaveuse de l'école Xavier Grall	13 octobre 2023	Nilfisk Villebon sur Yvette (91)	265,65 €
Réaménagement et extension des sanitaires de l'ALSH : - Mission contrôle technique - Attestation réglementaire handicapés après travaux - Mission coordination Sécurité Protection Santé	6 novembre 2023	APAVE - Quimper	3 700,00 € 250,00 € 3 000,00 €
Balais à réservoirs école Xavier Grall et accueil de loisirs	30 novembre 2023	IndustriPack Locminé	676,00 €
Fourniture 1 plaque électrique et 1 réfrigérateur salle de pause école Xavier Grall	4 décembre 2023	Boulangier - Vannes	873,33 €
Réaménagement et extension des sanitaires de l'ALSH : repérage plomb avant travaux	6 décembre 2023	APAVE - Lanester	600,00 €

Délibération n°2023/12/3 – Objet : Création d'un pumptrack

Sandrine Cadoret indique qu'il n'y a plus de sujet concernant l'éventuel emplacement de ce pumptrack au niveau du city Park car cette structure est utilisée.

A la question posée par Stéphane Le Ménajour à ce sujet, Sandrine Cadoret précise que lors de la visite de Monsieur Richez de la société USE, sur place, ce dernier a proposé cette hypothèse. De fait, dans le cas où le city Park ne serait plus utilisé par les administrés, les travaux sur cet emplacement auraient été beaucoup moins coûteux de par la nature du terrain qui ne contient pas de remblais, contrairement à l'emplacement enherbé.

Un nouveau plan de financement est présenté sur table. En effet, après divers échanges avec le cabinet USE, celui-ci nous a fait savoir que le montant des travaux prévu initialement est trop peu suffisant. Les élus donnent leur accord pour le projet et le plan de financement présentés.

Sandrine Cadoret indique que, par rapport à la nature du sol, l'étude sera déterminante. Les devis pour l'étude de sol seront sollicités en début d'année 2024.

La Présidente précise également qu'il n'y a plus de crédits à l'Agence Nationale du Sport depuis juin 2023 et que nous ignorons si ce dispositif sera reconduit en 2024. Pour pouvoir prétendre à une subvention, le comité doit également signer une convention relative à l'utilisation et à l'animation de ce futur équipement avec a minima une association sportive, pour une durée de 5 ans minimum.

Madame la Présidente informe l'assemblée que l'association Waves on Wheels de Ploemel serait d'accord pour signer cette convention. Un contact a également été pris avec l'association Kromm située à Auray (réponse de leur part en attente).

Philippe Le Ray indique que le fonds de concours pourrait être sollicité auprès de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, au titre de l'enveloppe territoriale pour la jeunesse. Une demande sera faite en ce sens.

Madame la Présidente rappelle que la mise en place d'un parcours de glisse a été évoquée à plusieurs reprises lors des différentes réunions du Comité syndical au cours de cette année 2023.

Un pumptrack, ou parcours de glisse universelle, est un parcours en enrobé, en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés.

Afin d'étendre la pratique sportive destinée aux familles résidant sur les communes de Plumergat et Pluneret, les élus souhaitent mettre en place cette nouvelle pratique innovante, ludique et sportive. L'intérêt est que cet aménagement soit ouvert à tous, à partir de 3 ans. Ce pumptrack pourra également être un lieu d'initiation pour les scolaires, il pourra être utilisé dans le cadre des activités périscolaires, par l'accueil de loisirs ainsi que par l'espace jeunes. Cet équipement de loisirs sera également un lieu de rencontre familial et intergénérationnel où parents et grands-parents pourront accompagner leurs enfants dans un cadre agréable (espaces verts, table de pique-nique, plantations arbustes...).

Un groupe de travail sur ce sujet a été constitué le 15 septembre 2022 et différentes structures ont été visitées afin de définir au mieux ce projet.

Le souhait des élus est de réaliser une structure sur la base du pumptrack de Plougoumelen, qui ne soit pas trop technique et qui soit familiale. Une réunion publique à destination des jeunes a eu lieu samedi 28 octobre dernier et les familles présentes ont ainsi pu donner leur avis sur ce projet.

L'objectif est d'offrir aux utilisateurs la possibilité d'une pratique polyvalente, allant d'un niveau débutant à confirmé pour une pratique multidisciplinaire, à savoir vélo, BMX, skateboard, trottinette, draisienne et roller. Ce parcours peut également être utilisé pour des entraînements en courses à pied. Une zone devra également être accessible aux personnes à mobilité réduite (parcours pouvant être utilisé en fauteuil roulant).

L'emplacement idéal est situé au stade de Kergohanne à Pluneret, cet équipement complètera ainsi l'offre d'installations sportives déjà présentes sur ce site en libre-service (jeu de boules, terrain de football et city stade). Un espace enherbé suffisamment grand doit être conservé à côté du terrain de football d'honneur, pour pouvoir accueillir les kermesses des écoles ainsi que les troc et puces dans de bonnes conditions.

Un devis a été sollicité auprès de la société USE, Urban Sport Engineering, dont le siège social est situé à Vannes. Cette société est conceptrice de pumptrack, spécialisée dans ce domaine, et interviendrait en qualité de maître d'œuvre. Sa prestation s'élève à 14 500 € HT, les élus ont été invités à prendre connaissance du devis.

Le montant des travaux est estimé à 139 000 € HT et le coût global du projet est estimé à 171 500 € HT.

Madame la Présidente propose de solliciter des subventions auprès du département du Morbihan, de l'Agence Nationale du Sport ainsi qu'auprès de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique, au titre du fonds de concours territorial pour la jeunesse.

Le plan de financement se décompose ainsi :

Dépenses HT		Recettes		%
Maîtrise d'œuvre	14 500 €	Département du Morbihan (PST)	38 588 €	22,50%
Consultant technique	650 €	Agence Nationale du Sport	34 300 €	20,00%
Etudes de sols	12 250 €	AQTA : fonds de concours	34 300 €	20,00%
Plans topographiques	5 100 €	Autofinancement	64 313 €	37,50%
Travaux	135 000 €			
Dépenses imprévues	4 000 €			
Total	171 500 €		171 500 €	

Ainsi, le Comité syndical,

Considérant que ce nouvel équipement participera à l'offre d'animation ludique et sportive des communes de Pluneret et Plumergat,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'APPROUVER le projet de création d'un pumptrack tel que présenté ci-dessus et de DONNER SON ACCORD afin d'effectuer les travaux.

Article 2 : DE RETENIR la proposition de maîtrise d'œuvre établie par la société USE, Urban Sport Engineering, d'un montant s'élevant à 14 500 € HT.

Article 3 : DE RETENIR le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Article 4 : D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant légal, à solliciter une subvention auprès du Département du Morbihan ainsi qu'auprès de l'agence nationale du sport.

Article 5 : D'AUTORISER Madame la Présidente, ou son représentant légal, à solliciter auprès de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique l'attribution d'un fonds de concours territorial (pour la jeunesse).

Article 6 : DE DONNER POUVOIR à Madame la Présidente ou à son représentant légal pour signer toutes les pièces et documents relatifs à la présente délibération et prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Délibération n°2023/12/4 – Objet : Décision modificative n°2023/1

Madame la Présidente expose les faits suivants :

1) Au cours de l'année 2022, le syndicat Mériadec Villages a reçu une aide versée par l'Etat, nommée "filet de sécurité inflation", suite à l'inflation constatée en matière de dépenses d'approvisionnement en énergie ou électricité.

La dotation prévisionnelle était d'un montant de 5 602 €, avec la possibilité de solliciter un acompte de 30 %, soit 1 681 €. Cet acompte a été encaissé le 21 décembre 2022, au chapitre 74 compte d'imputation 7488.

L'arrêté du 13 octobre 2023 portant attribution de la dotation au I de l'article 14 de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 est paru au Journal Officiel le 15 octobre 2023. Il s'avère que le Syndicat Mériadec Villages n'est finalement pas éligible à cette aide. Cet arrêté précise que la somme de 1 681 € doit être reversée, via un mandat administratif au compte d'imputation 65888.

2) Concernant l'espace de glisse pumptrack

Le projet de parcours de glisse a fait l'objet d'une délibération ce jour. Afin de pouvoir signer et engager le contrat de maîtrise d'œuvre avec la société USE de Vannes, d'un montant de 17 400 € TTC et de pouvoir engager comptablement des devis pour les études de sol et plans topographiques, il est nécessaire de prévoir les crédits correspondants.

Ces crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement n'ayant pas été prévus au budget 2023, il convient donc de régulariser la situation comptable par une décision modificative.

Ainsi, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : DÉCIDE D'ADOPTER la décision modificative ci-dessous :

CHAPITRE	ARTICLE	Réel/Ordre	INTITULÉ	MONTANTS
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
011	65888	R	Autres charges de gestion courante	+ 1681 €
Recettes				
75	752	R	Revenus des immeubles	+ 1681 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
20	2031	R	Frais d'études	+ 34 000 €
Recettes				
16	1641	R	Emprunts	+ 34 000 €

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant légal à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Questions diverses :

Madame la Présidente communique les informations suivantes :

- Réunion du bureau : jeudi 8 février à 18 h 30 pour la préparation du Compte administratif 2023 et du Débat d'Orientations Budgétaires 2024,
- Réunion du comité : jeudi 22 février à 19 h pour le vote du Compte administratif 2023 et du Débat d'Orientations Budgétaires 2024,
- Réunion du comité : jeudi 11 avril à 18 h pour le vote du budget primitif 2024.

Henri Perronno précise que les travaux d'aménagement de la Place de l'église débuteront en mars 2024, pour s'achever à la fin du mois de mai. Les travaux consistent en la plantation d'arbustes, la réfection du sol, la découpe du muret et la pose de bancs.

A la question posée par Isabelle Arz, la Présidente précise que l'antenne téléphonique posée à Lenunez fonctionne.

La Présidente souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.